**Reconnaissance du formateur en cabinet médical**

**Psychiatrie et psychothérapie forensique**

[ ]  Demande de reconnaissance

[ ]  Réévaluation

Détenteur/trice: Nom

 Année de naissance

 Titre de spécialiste

 Cabinet depuis

 Adresse

 Téléphone

 Courriel

Êtes-vous spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et avez-vous accompli la formation approfondie en psychiatrie et psychothérapie forensique?

[ ]  oui [ ]  non

Pouvez-vous attester que vous avez exercé pendant 2 ans au moins en tant que chef de clinique, médecin adjoint, médecin-chef dans un établissement de formation postgraduée reconnu en psychiatrie et psychothérapie?

[ ]  oui [ ]  non

Avez-vous dirigé votre cabinet de manière indépendante au moins pendant 2 ans?

[ ]  oui [ ]  non

Travaillez-vous au moins à 50% dans le cabinet (vous ne pouvez pas en même temps être responsable d’un établissement de formation postgraduée)?

[ ]  oui [ ]  non

Votre cabinet s’occupe-t-il majoritairement d’examens et de thérapies en psychiatrie forensique (au moins 2/3 des contacts avec les patients)?

[ ]  oui [ ]  non

Confirmez-vous que vous n’allez engager qu’un seul candidat à la fois?

[ ]  oui [ ]  non

Avez-vous rédigé un cahier des charges et conclut un contrat de formation postgraduée?

[ ]  oui [ ]  non

Le candidat dispose-t-il de son propre poste de travail et de son propre local de consultation?

[ ]  oui [ ]  non

Proposez-vous au moins 2 heures de cours pratiques ou supervisions par semaine?

[ ]  oui [ ]  non

Le candidat a-t-il la possibilité de suivre des sessions de formation postgraduée?

[ ]  oui [ ]  non

**Documents à joindre**

[ ]  Autorisation cantonale de pratiquer (copie)

[ ]  Attestation de la formation continue accomplie selon la RFC (diplôme FC)

[ ]  Cahier des charges

Je certifie avoir pris connaissance du programme de formation postgraduée du praticien en psychiatrie et psychothérapie forensique du 1er janvier 2014 en particulier du chapitre 3 «Contenu de la formation postgraduée». Je certifie que mon cabinet médical offre toutes les garanties pour une formation postgraduée en tout point conforme aux exigences susmentionnées.

Lieu et date Signature

     ,

Berne, le 19 novembre 2015/rj